

DELIBERATION 2015-122

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FASSIO I. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M. ATLAN J. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : POURSUITE DE LA COOPERATION EN MATIERE DE POLITIQUE JEUNESSE AVEC LA VILLE DE LAVERUNE

Madame le Maire rappelle que les Villes de Saint Jean de Védas et de Laverune se sont accordées en 2014 sur le financement d'un plan d'actions conjoint en direction des jeunes fréquentant le Collège Louis Germain. Cette démarche a permis un premier rapprochement entre les structures éducatives des deux territoires et de s'accorder sur un certain nombre de valeurs communes.

L'action en direction des collégiens fait office de champs de travail expérimental, en vue d'un travail plus global sur les publics préadolescents et adolescents. L'idée est en effet de favoriser, par ce biais, l'échange de compétences et de techniques entre les services dans les domaines éducatifs et culturels.

Madame le Maire souligne l'intérêt de poursuivre cette coopération sur l'année 2015 tout en maintenant les supports initiés :

- Conduite d'un programme d'interventions culturelles sur le temps méridien sur l'année,
- Co-animation d'ateliers dans les classes en lien avec la programmation du Chai,
- Animation d'ateliers de calligraphie chinoise,
- Achat documentation pour le Centre de Documentation et d'Information (CDI),
- Aide à l'Association Sportive du Collège pour le développement de l'UNSS,
- Intervention hebdomadaire du Centre Jeunesse de la Ville de Saint Jean de Védas pour des ateliers périscolaires ou des campagnes d'information dans le cadre du Point Information Jeunesse.

La démarche suppose la reconduction de la convention organisant le partenariat et la coopération entre les deux Villes pour une durée d'un an.

Envoyé en préfecture le 28/01/2015

Reçu en préfecture le 28/01/2015

Affiché le

S L O

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE l'idée d'une coopération entre les Villes de Saint Jean de Védas et de Lavérune en matière de Jeunesse sur les bases définies dans la convention ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Pour Extrait Conforme,

Isabelle GUIRAUD,
Maire

